

Lyon, le 20 octobre 2021

OBJET: *Appel à projets 2022 « jardins partagés et initiatives associatives d'agriculture urbaine »*

Madame, Monsieur,

Les jardins partagés ont largement confirmé leur rôle majeur de développement du lien social et de dynamisation des quartiers à travers les activités de jardinage collectif et les activités pédagogiques, culturelles et événementielles dont ils sont le support. Ils s'intègrent pleinement dans la trame verte de Lyon et constituent des réservoirs de biodiversité significatifs en milieu urbain. Véritables outils de l'agriculture urbaine, les jardins partagés permettent la culture de fruits, de légumes, d'herbes aromatiques et demeurent un mode de production non négligeable et que nous souhaitons favoriser dans les prochaines années.

L'animation de jardins partagés est particulièrement un vecteur de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Les critères de solidarité et de citoyenneté formulés pour la reconnaissance de jardins citoyens sont en harmonie avec les objectifs de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie poursuivis par la politique de la ville dans le cadre de la Convention territoriale de Lyon 2015/2022.

La Ville de Lyon soutient les associations porteuses des initiatives de jardins partagés ainsi que les démarches d'agriculture urbaine à travers l'aide à la création de jardins partagés, l'organisation de temps d'échanges et de formations. Depuis plus d'une dizaine d'années, l'appel à projet « jardins citoyens et partagés » permet de soutenir les initiatives de jardins partagés, en finançant les actions développées par les associations. Il vise à amplifier l'accompagnement, le développement des initiatives de jardinage urbain et plus largement de l'agriculture urbaine.

L'appel à projets jardins citoyens partagés et agriculture urbaine 2022 s'adresse en premier lieu aux associations de jardins partagés désireuses de développer des actions en cohérence avec la charte des jardins partagés lyonnais. Aussi, il peut répondre aux actions ou événements liés plus largement à l'agriculture urbaine. Les actions soutenues devront s'inscrire dans un des axes suivants :

1. Actions menées par les associations animatrices de jardins partagés en cohérence avec la charte des jardins partagés lyonnais.
2. Accompagnement dans le fonctionnement des jardins partagés, animations pédagogiques et de sensibilisation à la protection de la biodiversité et à l'agriculture urbaine.
3. Initiatives associatives d'agriculture urbaine.

.../...

Nous vous informons également que les demandes de subvention faites pour la création ou le développement de jardins partagés dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville doivent répondre à l'appel à projets politique de la ville / lien social qui fait l'objet d'un télé service dédié.

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée avant le 6 décembre 2021, délai de rigueur.

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, nous vous remercions d'adresser votre requête à l'adresse suivante : polvillelyon@mairie-lyon.fr.

La direction du développement territorial reste à votre disposition pour toute autre précision et pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

Contact : Hélène FONFREDE / jardins.partages@mairie-lyon.fr / 04 26 99 65 25

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

L'Adjoint délégué à la nature en ville,
A la biodiversité et protection animale



Nicolas HUSSON

L'Adjoint Délégué à la politique de la ville
et aux actions citoyennes



Jean-Luc GIRAULT

Le Conseiller municipal délégué à l'alimentation
Locale et à la sécurité alimentaire

Gautier CHAPUIS

